



Réponse de la CFE Énergies à la consultation de la Commission européenne sur la réforme du market design du marché européen de l'électricité

« La montée en flèche des prix de l'électricité met maintenant en évidence, pour différentes raisons, les limites de la conception actuelle de notre marché de l'électricité. [Le marché] a été développé dans des circonstances et pour des objectifs complètement différents. Il n'est plus adapté à sa finalité. C'est pourquoi nous, la Commission, travaillons maintenant à une intervention d'urgence et à une réforme structurelle du marché de l'électricité » déclarait Ursula Van Der Leyen en août 2022.

Face au risque de crise industrielle et sociale auquel la crise des prix de l'énergie conduira en Europe si cette crise s'inscrit dans la durée, la CFE Énergies approuve ce constat lucide, bien que tardif, de la Commission européenne, appelle à une **réforme en profondeur du market design du marché européen de l'électricité** et met en garde contre des modifications a minima qui ne seraient que d'énièmes rustines appliquées à un système fondamentalement inadapté. La réforme que nous appelons de nos vœux doit apporter une **réponse structurelle et durable aux défaillances du marché de l'électricité** que la crise, démarrée dès l'été 2021 avec la reprise économique post COVID de la Chine et amplifiée par le conflit russo-ukrainien, a mises en évidence.

Dans le contexte de crise que l'Union Européenne (UE) connaît, il ne s'agit rien de moins que de **lutter contre le risque de véritable débâcle industrielle** avec son cortège de délocalisations d'industries à forte intensité énergétique au profit de pays tiers, y compris d'Amérique du Nord, conduisant à la perte d'emplois à haute valeur ajoutée et, in fine, à la fragilisation d'un projet européen fondé sur la prospérité économique. Le contexte fortement compétitif et à certains égards déloyal et protectionniste créé par l'Inflation Reduction Act américain, rend d'autant plus nécessaires des mesures aussi structurelles que rapides pour protéger durablement et rapidement la compétitivité énergétique de l'Europe. Il est tout aussi indispensable d'**éviter l'accroissement de la précarité énergétique** qui creuse les inégalités, appauvrit les citoyens et donc fragilise leur adhésion au projet européen. La CFE Énergies s'inscrit donc dans le constat fait par la Présidente de la Commission européenne au plus fort de la crise sur un « *marché qui ne fonctionne pas* ».

Pour la CFE Énergies, cette réforme ne doit en aucun cas être guidée par tous ceux qui font des règles du marché un horizon indépassable, qui ont prôné le **règne du tout marché sans aucune entrave** pour ne priver les consommateurs d'énergie d'aucune des soi-disant opportunités offertes par le marché, et qui souhaitent surtout que rien ne change. A l'automne 2021 quand la flambée des prix a commencé sur les marchés, ces mêmes défenseurs de l'inaction considéraient que la crise des prix n'était que temporaire, qu'aucune réforme n'était nécessaire et que tout rentrerait dans l'ordre début 2022. L'histoire leur a donné tort, y compris au regard des dommages causés par l'exposition des consommateurs à la flambée et à la volatilité des prix de marché de l'électricité.

Pour la CFE Énergies, ce sont bel et bien des remèdes structurels que la Commission doit envisager pour remédier aux dysfonctionnements du marché. Celle-ci doit s'attaquer réellement aux racines profondes de la crise, à savoir le mécanisme de formation des prix et la foi dans une concurrence totale. Procrastiner afin de ménager la chimère du tout-marché, c'est à coup sûr créer les conditions des crises futures, et donc hypothéquer l'autonomie stratégique et la compétitivité énergétique de l'Europe.

Pour y parvenir, il faut avoir à l'esprit que **l'électricité relève de la théorie des biens communs** et non de recettes ultralibérales qui éludent les particularités techniques et sociétales de ce produit si particulier qu'est l'électricité. La Commission ne peut donc pas se contenter, pour réformer le market design,

d'évolutions à la marge assises sur des mécanismes qui eux préservent une logique du tout marché appliquée de manière aveugle comme certains le défendent. La CFE Énergies considère donc que la Commission doit aller bien plus loin que les analyses et recommandations de l'ACER et réellement **engager la re-régulation du marché**.

En l'espèce, la Commission doit, dans cette réforme du market design, prendre en compte la théorie économique qui rappelle qu'un monopole bien régulé est le plus à même de garantir aux consommateurs un prix reflétant l'optimisation des coûts du système électrique. A l'inverse, déréguler de manière aveugle revient à tout désoptimiser et donc à augmenter les coûts in fine supportés par les consommateurs ! Adam Smith, pourtant père du libéralisme et apôtre de la concurrence, ne préconisait-il pas un État puissant gardant sous sa coupe, hors marché, les activités indispensables à sa sécurité ? Tel est le cas des infrastructures électriques ! Le modèle du tout marché tel qu'il a été déployé dans le secteur électrique européen est en effet inadapté à l'électricité car il est fondé sur les marchés internationaux des matières premières, or ce modèle est inadapté à l'électricité, bien essentiel qui ne se stocke pas et qui comporte une forte dimension géostratégique.

Dans cette perspective, la CFE Énergies rappelle que les conclusions du dernier rapport sur l'évolution des prix de l'électricité au sein du G20, rédigé par les services de la Commission, démontrent que **l'effet de la concurrence sur les prix est plus que décevant** et que c'est dans l'UE que les prix de détail sont les plus élevés, pour les consommateurs comme pour les entreprises. L'actuelle flambée des prix ne fait que renforcer ce constat plus que défavorable pour l'Europe, pour sa compétitivité et pour le niveau de vie de ses citoyens face aux autres pays du G20.

L'expérience nord-américaine aurait pourtant dû éclairer les choix européens. Aux États-Unis, ce sont les États ayant opté pour la concurrence intégrale à l'aval qui connaissent les prix les plus élevés et en plus forte hausse, comparé aux États ayant gardé un marché aval et des prix régulés, voire un monopole public. Ces derniers sont d'ailleurs ceux qui protègent le mieux leurs citoyens en les faisant bénéficier de la compétitivité du mix de production propre à chaque État. Dès lors, puisque nul autre endroit au monde n'a mis en œuvre une ouverture du marché de l'énergie aussi profonde et uniforme que dans l'UE, et que la comparaison au sein du G20 n'est guère flatteuse pour le choix européen uniforme du tout marché, **la réforme du market design gagnerait à tenir compte du modèle américain ou canadien** où chaque État ou Province est libre de définir son degré de régulation ou de dérégulation du marché de l'énergie, l'Ontario ayant par exemple privilégié un modèle d'acheteur centralisé. On ne pourra pourtant pas nier que ces pays fédéraux connaissent un degré d'intégration politique et économique aussi important, sinon supérieur, que l'Union européenne.

La CFE Énergies demande donc que **la réforme du market design ouvre la voie à une dérégulation subsidiaire** qui laisserait à chaque État - Membre des marges de manœuvre pour définir ses propres remèdes, y compris sur le marché de détail, sans pour autant remettre en cause le principe d'un marché de gros paneuropéen.

Cette subsidiarité laisserait ainsi à chaque État - Membre la **liberté de choisir ses outils de régulation et donc son modèle d'organisation du marché** en cohérence avec son choix de mix électrique bas carbone, conformément au Traité de Lisbonne, chaque État - Membre étant responsable de l'adéquation entre sa production et sa consommation, et plus largement de sa sécurité d'alimentation électrique. Cette subsidiarité, pour ne pas dire liberté, régulatoire donnée aux États - Membres serait on ne peut plus **fidèle à l'esprit des pères fondateurs de l'Europe, à savoir l'unité dans la diversité**. Car sans liberté donnée au degré et au modèle de dérégulation de chaque pays de l'UE, il ne peut y avoir de respect strict de la diversité des mix électriques nationaux garanti par le TFUE, ni de défense du bénéfice des choix nationaux de mix électrique pour les citoyens.

Mais, plus largement, il est clair que c'est le modèle du tout marché, basé sur le principe d'un marché Energy Only et qui a présidé jusqu'à présent à la construction européenne de l'énergie, qui doit être remis en cause. Il a conduit à un **marché paradoxal, myope, incapable d'envoyer les bons signaux économiques**, tant aux producteurs qu'aux consommateurs, et ayant exposé ces consommateurs comme ces producteurs à la volatilité des marchés de gros, et donc à la volatilité et à l'explosion des prix.

Le signal prix que le marché actuel dit spot envoie et qui optimise le déclenchement des centrales existantes est trop volatil pour envoyer les **signaux économiques de long terme et donc la visibilité nécessaires aux investissements dans les capacités électriques bas carbone**, pourtant essentiels à la réussite du Green Deal et plus largement à la sécurité des approvisionnements électriques de l'Europe dans la durée.

Parce que le marché actuel n'est pas à la hauteur des enjeux du Green Deal, il est indispensable que la réforme du market design ouvre la voie aux **signaux économiques stables de long terme, à l'amont comme à l'aval**. Dans cette perspective, le **développement des contrats de long terme** tels que les CfD (contrats pour différence) et les PPA (Power Purchase Agreement) est un premier pas bienvenu en faveur de cet impératif de long terme, qui devra être **complété par une réforme du régime européen des aides d'État** pour produire ses pleins effets. On a en effet pu remarquer sur ces 15 dernières années que ces types de contrats, déjà ouverts à certaines énergies renouvelables, ont eu un effet certain sur le développement de moyens de production de ce type d'énergies. Il est par ailleurs intéressant de remarquer que ces contrats ont pu se développer non pas grâce à la politique de libéralisation mais contre elle : ce n'est pas la main invisible du marché mais la main consciente des Nations planificatrices qui l'a permis.

Ces contrats long terme, au même titre que le **maintien de tarifs réglementés**, sont d'autant plus indispensables pour stabiliser les effets de la volatilité du marché spot que le plafonnement des prix du gaz électrogène n'est pas mis en œuvre. Pour la CFE Énergies, ces contrats de long terme doivent **concerner autant les nouveaux moyens de production d'électricité bas carbone que les actifs existants** afin d'en assurer la pérennité, et dans le respect de la **neutralité technologique bas carbone**.

Pour autant, le développement de tels contrats de long terme risque fort de s'avérer insuffisant au regard de l'impératif de **planification de long terme des investissements bas carbone**, seule à même de garantir la sécurité des approvisionnements électriques de l'Europe sur le moyen-long terme et l'objectif de neutralité carbone en 2050. C'est pourquoi la subsidiarité régulatoire que la CFE Énergies appelle de ses vœux doit pouvoir ouvrir la voie, aux États – Membres qui le souhaitent, à la **mise en place d'un opérateur public**, que certains appelleront acheteur centralisé, responsable à la fois de la contractualisation long terme pour les acteurs qui le souhaitent, de la planification de long terme des investissements et de la **gestion des mécanismes de redistribution permettant de protéger les consommateurs** des conséquences de prix de gros volatils et exorbitants.

De plus, parce que la sécurité électrique de l'Europe repose sur la pérennité des moyens pilotables de production électrique bas carbone et leur développement au fur et à mesure du développement des énergies renouvelables électriques intermittentes, il est indispensable que les règles du jeu, tant pour la contractualisation long terme que pour l'accès au réseau ou même l'accès aux financements, nationaux ou européens, reposent désormais sur une **stricte égalité de traitement entre moyens pilotables et moyens intermittents**.

Cela passe par la suppression de l'accès prioritaire au réseau dont bénéficient les énergies renouvelables, par la rémunération de la garantie de puissance des moyens pilotables bas carbone, et par l'obligation faite à tous les moyens bas carbone de production d'électricité de disposer de garanties de puissance pour le système électrique, le cas échéant via une obligation de stockage, de flexibilité, ou de fourniture de services système. La réforme du market design doit, pour la CFE Énergies, **remédier à cette distorsion régulatoire qui est préjudiciable à la sécurité énergétique de l'Europe**.

Tels sont les termes et objectifs de la réforme du market design que la CFE Énergies défend, ne serait-ce que pour éviter une non réforme qui ne corrigerait en rien les dysfonctionnements du marché qui sont néfastes à l'avenir de l'Europe et à l'adhésion des citoyens au projet européen. Car en favorisant les investissements et en réduisant l'exposition des consommateurs à la volatilité du marché spot, cette réforme en profondeur sera utile aux salariés, aux consommateurs et donc aux citoyens de l'UE.